



ORDRE DU JOUR
COMITÉ SYNDICAL
MERCREDI 3 AVRIL 2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 31 JANVIER 2024 ET DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 7 FEVRIER 2024.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS ET DES CHARTES PARTENARIALES PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTES ANNEXEES AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

1 – ELECTIONS

1.1 - Election partielle des Vice-Présidents.

2 – ELECTIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS

2.1 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent.

2.2 - Instauration d'une Commission Ad Hoc (CAH) à caractère permanent.

2.3 - Election des membres de la Commission d'Ouverture des Plis.

3 - DESIGNATIONS

3.1 - Désignation de deux représentants de Tisséo-Collectivités (SMTC) et prise en acte de la nomination du nouveau représentant du personnel au sein de Tisséo-Voyageurs (Régie-Tisséo).

3.2 - Désignation d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.).

3.3 - Point d'information : remplacement d'un membre au sein des commissions : Commission Climat Air-Energie (Claire)-Commission Maîtrise d'Ouvrage et Projets d'Investissements (MOAPI).

4- LIGNE C – LIGNE AÉROPORT – CONNEXION LIGNE B

4.1- MARCHES – CONVENTIONS

4.1.1 - Ligne C : Autorisation de signer le marché n° M3 2023 01186 M – lot n°3 Garage Atelier Daturas – Travaux de CFO, CFA et CVC » avec le groupement d'entreprises CEGELEC / SCHINDLER / TUNZINI.

4.1.2 - Ligne C : Autorisation de signer le marché n° M3 2023 01187 M – lot n°4 Garage Atelier Daturas – Travaux de cloisons, doublages et faux-plafonds » avec le groupement ENTREPRISE TRAVAUX PLATRERIE / SASU ROUDIE CASSAET.

4.1.3 - Ligne C : Autorisation de signer le marché n° M3 2023 01188 M – lot n°5 Garage Atelier Daturas – Travaux de menuiseries intérieures » avec l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION MIDI PYRENEES.

4.1.4 - Ligne C : Autorisation de signer le marché n° M3 2023 01189 M – lot n°6 Garage Atelier Daturas – Travaux de sols durs, faïence » avec l'entreprise SP Carrelage.

4.1.5 - Ligne C : Autorisation de signer le marché n° M3 2023 01190 M – lot n°7 Garage Atelier Daturas – Travaux de peinture et revêtement de sols souples » avec l'entreprise AVIGI LAFORET.

4.1.6 – Ligne C – Autorisation de signer le Marché n° M3 2023 00792 M – Lot 10.1 Clos couvert Stations Aerospace Campus et Diagora - avec le groupement GBMP (Mandataire) / SOCOTRAP / EMP / GLC.

4.1.7 - Ligne C : Autorisation de signer le Marché n° M3 2023 00793 M – Lot 10.2 Clos couvert station Labège Gare - avec le groupement GBMP (Mandataire) / SOCOTRAP / EMP / GLC.

4.1.8 - Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2023 00783 M « CLB.10.1 Clos Couvert Station Parc du Canal et local Ouvrage Palays » Autorisation de signer le marché avec le groupement DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION / MAS.

4.1.9 – Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2023 00784 M « CLB.10.2 Clos Couvert Station Labège Madron » Autorisation de signer le marché avec l'entreprise DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION.

4.1.10 - Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2023 00789 M « CLB.12 CFO - CFA Stations Parc du Canal Labège Madron et local Ouvrage Palays OPA » Autorisation de signer le marché avec le groupement SNC INEO MIDI PYRENEES / MASSOUTIER.

4.1.11 - Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2023 00787 M « CLB.13 CVC – Plomberie Stations et local Ouvrage Palays » Autorisation de signer le marché avec l'entreprise AXIMA Concept.

4.1.12 – Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2023 00788 M « CLB.15 Aménagements extérieurs Station Parc du Canal » Autorisation de signer le marché avec l'entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET.

4.1.13 - Ligne Aéroport - Extension Du Site De Remisage Garossos : Marché de travaux n° LAE 2023 01229 M – Lot 01 : Infrastructures VRD, Voie Ferrée et plantations : Autorisation de signer le marché avec le groupement d'entreprises EUROVIA MIDI-PYRENEES/ETF/GTM.

4.1.14 - Ligne Aéroport - Extension Du Site De Remisage Garossos : Marché de travaux n° LAE 2023 01230 M – Lot 02 : Ligne Aérienne de Contact : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise INEO SCLE FERROVIAIRE.

4.1.15 - Ligne Aéroport - Extension Du Site De Remisage Garossos : Marché de travaux n° LAE 2023 01231 M – Lot 03 : Energie, CFO-CFA et éclairage : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise INEO MPLR.

4.1.16 - LIGNE C – PEM – LABEGE LA CADENE : Contrat de prestation n°M3 2024-01521-CN entre SNCF RESEAU et TISSEO INGENIERIE relatif à l'accompagnement de SNCF Réseau dans le cadre de la conception du pôle d'échanges multimodal et de sa passerelle.

4.1.17 - Ligne C – Ligne Aéroport : Avenant n°1 au Contrat de prestation N°M3 2023-00714-CN entre SNCF RESEAU et TISSEO Ingénierie relatif à l'accompagnement de SNCF Réseau pour la réalisation du viaduc et de la station Labège Gare et des études d'avant-projet sommaire du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) dont passerelle de franchissement des voies ferrées.

4.1.18 - Connexion Ligne B : Avenant n°2 à la Convention n° CLB 2022 00022 CN pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés ZEFIL.

4.2– FONCIER

4.2.1 - Ligne C : Convention d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial M3 2024-01582-CN entre Voies Navigables de France et Tisséo Ingénierie relative à la prise d'eau dans le canal latéral pour les travaux de la ligne C.

4.2.2 - Ligne C - Ligne Aéroport : Acquisition surface – Dossier AM0002/00019.

4.2.3 - Ligne C – Acquisition tréfonds - Dossier AAM13/00747-00809 – Acte administratif.

4.2.4 - Ligne C - Bulletin indemnitaire – Remboursement des frais d'assemblée générale extraordinaire - Dossier AAM13/00196a.

4.2.5 - Ligne C : Bulletin indemnitaire – Remboursement des frais d'assemblée générale extraordinaire - Dossier AAM13/00532.

4.2.6 - Ligne C : Bulletin indemnitaire – Remboursement des frais d'assemblée générale extraordinaire - Dossier AAM13/00196b.

4.2.7 - Ligne C : Occupation temporaire – Convention d'occupation temporaire - Dossier AAM13/01034/00002.

4.2.8 - Ligne C - Bulletin indemnitaire - Dossier 00005/00007-2.

4.2.9 - Ligne C - Bulletin indemnitaire – Indemnité de privation de jouissance - Dossier AM003/00792.

4.2.10 - Ligne C - Bulletin de règlement indemnitaire - Dossier n° AAM14/00017/00001.

4.2.11 - Ligne C -Ligne Aéroport : acquisition foncière des parcelles cadastrées 837 BC 271 et 837 AM 232 - délibération rectificative.

4.2.12 - Connexion Ligne B : acquisition foncière : délibération rectificative- parcelle cadastrée AL 301 issue de la parcelle AL 38– Copropriété du 2 avenue de l'Europe à Ramonville Saint Agne.

4.2.13 - Ligne C : Volume(s) en tréfonds – Indemnisation de la servitude en tréfonds dossier - n° AAM43 / 00200.

4.2.14 - Ligne C : Volume(s) en tréfonds – Indemnisation de la servitude en tréfonds – dossier n° AAM43 / 00202.

4.2.15 - Ligne C : Volume(s) en tréfonds – Indemnisation de la servitude en tréfonds dossier – n° AAM43 / 00198.

4.2.16 - Ligne C : Tréfonds – Acquisition - dossier n° AAM13 / 00333.

4.2.17 - Ligne C : Volume(s) en tréfonds – Tréfonds – Dossier n° AAM43 / 00192.

4.2.18 - Ligne C : Volume(s) en tréfonds – Acquisition – Dossier n° AAM43 / 00198.

4.3– INDEMNISATION COMMERÇANTS

4.3.1 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à LIBRAIRIE SAINT ETIENNE (secteur François Verdier).

4.3.2 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS VKF (secteur François Verdier).

4.3.3 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SNC TABAC BLEU (secteur François Verdier).

4.3.4 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL 19BIS (secteur Bonnefoy).

4.3.5 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL ORMEAU DIS (secteur Ormeau).

4.3.6 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL LE GALO'PAIN (secteur Bonnefoy).

4.3.7 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SOCIETE COMMERCIALE TOULOUSAIN (secteur Bonnefoy).

4.3.8 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL MANICO ESPRIT LABEGE (secteur Labège).

4.3.9 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL BLEU DE LABEGE (secteur Labège).

4.3.10 - Connexion Ligne B : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS FEU VERT (secteur Labège).

4.3.11 - Connexion Ligne B : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SPORT DISTRIBUTION LABEGE (secteur Labège).

5 - ATTRACTIVITÉ

5.1 - Plan de mobilité employeur : convention de partenariat n° 2024-1020 avec ASSURANCES GESTION SERVICES. Autorisation de signer la convention.

5.2 - Plan de mobilité employeur : convention de partenariat n°2024-1016 avec la Clinique Pasteur. Autorisation de signer la convention.

5.3 - Plan de mobilité employeur : convention de partenariat n°2024-1019 avec GIE EPL REGIONALES OCCITANIE. Autorisation de signer la convention.

5.4 - Plan de mobilité employeur : délégation donnée au Président pour signer les conventions.

5.5 - Partenariat Tisséo SMTC/Toulouse Métropole/Tisséo Voyageurs dans le cadre du Contrat de Ville.

5.6 -Trophées Ecomobilité : édition 2024.

5.7 - Trophées Ecomobilité : délégation donnée au Président pour signer les chartes partenariales.

5.8 - Transport spécialisé de Personnes à Mobilité Réduite : renouvellement du contrat d'exploitation et évolution de la tarification.

6– STRATÉGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ

6.1 - Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Castelmaurou.

6.2 - Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet arrêté d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clermont-Le-Fort.

7 – PROJETS TERRITORIALISÉS

7.1 - Ligne 67- Aménagement de la Route Métropolitaine 50 et facilitations et circulation des bus-avenue du Marquisat et chemin de Ramelet-Moundi à Tournefeuille - avenue de Grynfolgel à Toulouse : Approbation du programme.

7.2 - Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération - Approbation du guide des recommandations pour les aménagements cyclables de l'agglomération Toulousaine.

7.3 - Schéma Directeur Piéton d'Agglomération - Approbation du guide des bonnes pratiques piétons/boîte à outils : Vers une culture de la marche dans les territoires de l'agglomération toulousaine.

7.4 - Linéo 7 St-Orens Lycée – Université Paul Sabatier : adaptation du programme.

7.5 - TELEO : Cession des parcelles 839 BD 34 et 839 BD 35 sur la commune de Toulouse (31).

8 – GESTION DU PATRIMOINE

8.1 - Approbation du programme de gestion patrimoniale du parc des Bornes d'Information Voyageurs bus – complément et obsolescence : approbation du programme.

8.2 - Protocole de clôture du mandat n° CM 2020-1020 – Mandat 11 – conclu avec Tisséo Voyageurs : Approbation du protocole.

8.3 - Protocole de clôture du mandat n° CM 2021-1031 – Mandat 14 – conclu avec Tisséo Voyageurs : Approbation du protocole.

8.4 - Avenant n°1 à conclure avec Tisséo Voyageurs dans le cadre de la convention de mandat n° CM 2021-1009 pour la mutualisation de l'installation des équipements embarqués bus/tramway (mandat 13) – Autorisation de signer l'avenant n°1.

8.5 - Marché n°2023-162 Assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les projets Informations Voyageurs : Autorisation de signer l'accord-cadre.

8.6 - Avenant n°1 au marché M2023-0119 gros entretien et rénovation sur les équipements du domaine de l'Energie Programme 2023 à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer l'avenant n°1.

8.7 - Avenant n°1 au marché M2023-0118 pour le gros entretien et la rénovation des moteurs des appareils de voie Métro à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer l'avenant n°1.

8.8 - Travaux Dépôt Bus : Marché M2018-0329 conclu avec la société GECOS pour la maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'infrastructures neuves dans le cadre de l'opération pour l'équipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers – Approbation de l'avenant n°4.

9– RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

9.1 - Poste de gestionnaire Ressources Humaines au sein de la Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources – Procédure de recrutement. Cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs territoriaux.

9.2 - Un responsable ou une responsable des systèmes d'information - Direction générale adjointe Mobilités et Ressources - Procédure de recrutement – Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

10 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

10.1 - Marché M2024-0029 : Mise en place d'une notation financière pour Tisséo Collectivités, ses programmes d'émissions et émissions hors programmes 2024-2028 à conclure avec l'agence MOODY'S France – Autorisation de signer le marché.

10.2 - Réorganisation des volumétries existantes 22 boulevard de la Marquette à Toulouse.

10.3 - Adhésion à la centrale d'achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH).

10.4 - Adhésion à la l'association RES'OCC – Réseau des Achats Responsables en Occitanie.

10.5 - Ressources destinées au financement des transports : vœu de Tisséo Collectivités.

11 – COMMUNICATION

11.1 - Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et l'association le Printemps de Septembre - Approbation et autorisation de signer la convention C 2024-1018.

11.2 - Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et la Mairie de Toulouse dans le cadre de l'exposition « Cathares – Toulouse dans la croisade » – Approbation et autorisation de signer la convention n° 2024-1013.

11.3 - Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et l'association À CÔTÉ, organisatrice du Festival International du Film Grolandais de Toulouse - Approbation et autorisation de signer la convention n° 2024-1015.

11.4 - Participation de Tisséo-Collectivités à l'évènement M2S -n° 2024-1022.

11.5 - Marché AC2023-213 – Marché d'impression de décors de communication et signalétique à conclure avec CAMELEON PICTO : autorisation de signer l'accord-cadre.

11.6 - Accord-cadre AC2023-234 - Assistance à l'organisation d'évènements - Scénographie de stands, d'expositions ou de Locaux à conclure avec L'AGENCE TWO : autorisation de signer l'accord-cadre.

11.7 - Accord-cadre M2023-245 - Prestations de conception et d'exécution graphiques de supports de communication pour Tisséo Collectivités à conclure avec l'entreprise AGITEO : autorisation de signer le marché.